



# JUSTICE CGC

**LE SYNDICAT DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE ET DES GREFFIERS DES  
SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le 2 décembre 2017

## **DÉCLARATION LIMINAIRE CAP DES DSGJ DES 5 ET 6 DECEMBRE 2017**

Monsieur le Directeur,

Les CAP s'enchaînent et les conséquences désastreuses de la réforme statutaire sont de plus en plus marquées.

Nous le constaterons encore aujourd'hui vu le peu de mouvements qui pourront être effectivement réalisés.

Nous souhaitons rappeler que les collègues relevant de l'article 60 sont prioritaires, que les textes ne prévoient aucun délai pour solliciter et obtenir une mutation et qu'il n'y a pas de lien entre le grade et l'emploi.

Il serait peut-être temps de revenir à l'application des textes dans cette CAP, comme dans les autres.

Nous rappelons qu'aucune revalorisation indiciaire (PPCR) ou indemnitaire (RIFSEEP) n'est intervenue et que les postes que pouvaient occuper les collègues disparaissent les uns après les autres.

Les greffiers auraient dû accéder à la catégorie A lors de la réforme de 2015, alors que la Chancellerie et les syndicats signataires ont préféré déclasser ces postes en pseudo postes fonctionnels que l'administration a le plus grand mal à pourvoir.

Cette orientation restreint considérablement les postes offerts en mutation aux directeurs, les possibilités d'avancement : combien de collègues attendent de réaliser le principalat faute de poste dans leur cour d'appel et tout simplement les déroulements de carrière.

Devant cette situation, les demandes de détachement dans le corps des attachés d'administration augmentent car cela reste le seul moyen, pour les directeurs, d'obtenir un poste dans la région de leur choix mais surtout des fonctions en adéquation avec leur formation et leurs compétences.

Nous déplorons que la politique indemnitaire des fonctionnaires de notre ministère consiste, encore cette année, à leur verser des étrennes certaines années, s'exonérant ainsi de toute réforme de fond.

**Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS**  
Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : [justicecgc@orange.fr](mailto:justicecgc@orange.fr) – Twitter : [https://twitter.com/justice\\_cgc](https://twitter.com/justice_cgc)  
Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>

Que dire enfin des 5 chantiers de la Justice pour lesquels la Garde des Sceaux n'a pas jugé utile de nous associer...

Il est vrai que pour notre ministère, la Justice ne se résume qu'à deux professions : les magistrats et les avocats.

Nous craignons tout naturellement que les réformes à venir ne se fassent, une fois de plus, sans tenir compte de nos avis et de notre expérience, dans un seul but comptable mettant ainsi fin à une justice proche des citoyens.

**Frédéric DAVID**

**Élise COMPANYY**

**Membre suppléant**

**Membre titulaire**